

SG BLACKROCK ACTIONS EURO

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	10
Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	17
Rapport du commissaire aux comptes	18
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	22
Actif	22
Passif	23
Compte de résultat	24
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	27
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	28
Règles & méthodes comptables	29
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	31
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	32
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	33
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	34
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	34
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	34
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	35
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	36
Exposition directe sur le marché des devises	37
Exposition directe aux marchés de crédit	38
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	39
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	40
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	41
Créances et dettes - ventilation par nature	41
Frais de gestion, autres frais et charges	42
Engagements reçus et donnés	44
Acquisitions temporaires	44
Instruments d'entités liées	45
Détermination et ventilation des sommes distribuables	46
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	46
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	47
Inventaire des actifs et passifs	48
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	51

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	53
Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	54
Synthèse de l'inventaire	55
Informations SFDR	56

Commercialisateur	GROUPE SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Société de gestion	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INVESTMENT SOLUTIONS (France) 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	GROUPE SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	KPMG AUDIT SA Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense. Représenté par Monsieur Pascal LAGAND

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Parts C :

Revenu net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice MSCI EMU Net Total Return (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, en investissant essentiellement en actions de sociétés domiciliées ou cotées dans la zone euro, au moyen d'une sélection des valeurs en portefeuille combinant des critères d'analyse financière et extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est le « MSCI EMU Net Total Return » (l'« Indicateur de Référence »), représentatif d'actions de sociétés de grande et moyenne capitalisation cotées sur les marchés des pays membres de l'UEM.

L'indicateur de Référence est un indice action, pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant, calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux MSCI Inc. (« MSCI »).

L'Indicateur de Référence est un indice dividendes nets réinvestis c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence, ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.msci.com.

L'administrateur MSCI Limited de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

La gestion est orientée essentiellement vers les marchés actions de la zone euro.

Les décisions en matière d'investissement sont fondées sur une recherche fondamentale, axée sur les sociétés, dans le but

d'identifier et de sélectionner des actions qui, de l'avis du Délégué de la Gestion Financière, peuvent générer des rendements attractifs à moyen et long terme.

Le processus d'investissement a pour but de détecter, au sein de l'univers d'investissement, les sociétés présentant les meilleures opportunités en termes de potentiel de performance ajusté du risque financier et du risque lié aux pratiques ESG, afin de construire un portefeuille diversifié. Pour sélectionner les valeurs éligibles au FCP, le Délégué de la Gestion Financière s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Le choix de valeurs prend en compte également la qualité du dialogue dans l'engagement des sociétés à améliorer leurs critères extra-financiers qu'ils soient environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

Analyse financière :

Pour la recherche fondamentale spécifique aux entreprises, le Délégué de la Gestion Financière utilise des techniques pour évaluer les caractéristiques des titres telles que la rentabilité, l'évolution des bénéfices et des flux de trésorerie, la qualité du bilan et la valeur relative.

Le Délégué de la Gestion Financière adopte une stratégie flexible qui ne privilégie pas des catégories d'investissement spécifiques, comme des pays, des secteurs ou

des facteurs de style. Les expositions sectorielles ou factorielles sont principalement le résultat de la sélection de valeurs mais sont surveillées par le Délégué de la Gestion Financière en continu.

Les facteurs de style sont des mesures statistiques de vecteurs persistants de performance. Par exemple, les valeurs « Value » sont celles qui présentent des prix attractifs au regard de leurs fondamentaux ou les valeurs « momentum » (c'est-à-dire les sociétés dont le cours de l'action présente une tendance haussière) et la « qualité » (c'est-à-dire les sociétés qui possèdent une situation financière solide).

Approche d'investissement durable mise en œuvre par le FCP :

Dans le cadre d'une gestion socialement responsable, l'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur mais également faire valoir les intérêts des investisseurs et actionnaires.

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont entièrement intégrés dans les décisions d'investissement. Ainsi les facteurs ESG sont intégrés au côté des critères financiers traditionnels dans l'analyse des sociétés. En outre, le Délégué de la Gestion Financière appliquera une combinaison d'approches de type exclusion, Best-in-Class, prise en compte de l'empreinte carbone et engagement.

L'univers d'investissement de départ est essentiellement composé des valeurs de l'indice MSCI EMU, auquel sont appliqués les différents critères extra-financiers présentés ci-dessous.

a) Exclusions sectorielles et normatives :

En cohérence avec la politique sectorielle du Groupe Société Générale, le FCP exclut de son univers d'investissement les entreprises liées aux secteurs suivants (à partir de certains seuils) : Armements prohibés ou controversés au sens des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008), Charbon thermique, Pétrole et gaz, Tabac et Huile de Palme.

En outre, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI ESG Research, sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les sociétés sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

Le détail de la politique d'exclusions sectorielles et normatives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>

Le FCP exclut également les entreprises exposées ou liées entre autres aux secteurs suivants :

- les entreprises impliquées dans la fabrication de certains types d'armes controversées, dont la fabrication d'armes nucléaires ;
- les entreprises fabricant des armes à feu pour les civils, et les entreprises réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans la vente d'armes à feu pour les civils ;
- les entreprises réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction de sables bitumineux
- les entreprises fabricant des produits liés au tabac, et les entreprises réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au tabac ;
- les entreprises réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au jeu de hasard ;
- les entreprises classifiées réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées aux divertissements pour adultes ;
- les entreprises considérées comme ayant enfreint les Principes du Pacte mondial des Nations Unies.

b) Intégration ESG :

L'intégration des critères ESG a pour objectif de sélectionner des valeurs sur la base de leur comportement extra-financier et en particulier leur capacité à transformer les enjeux du développement durable en vecteur de performance.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires éthique des affaires.

Les notations ESG de MSCI sont une évaluation « Best-in-Class » de la capacité d'un émetteur à gérer les risques ESG par rapport à son secteur ou à son groupe de pairs.

Dans le cadre de la politique d'investissement, le gérant sélectionne les titres selon une approche « Best-in-Class » afin de retenir les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG.

Cette approche est complétée par la prise en compte de l'empreinte carbone des entreprises : une évaluation du profil d'émissions de chaque entreprise sera effectuée, selon les dernières données reportées par la méthodologie MSCI sur les scopes 1 et 2 d'émissions carbone.

Le portefeuille vise un score carbone meilleur que le benchmark après avoir éliminé 20 % des plus mauvais de ce dernier, en utilisant l'intensité des émissions de carbone par ventes pour les scopes 1 et 2.

MSCI a ainsi développé sa méthodologie et reporte pour les entreprises couvertes, différents niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission appelés « scopes ».

- Le scope 1 correspond aux émissions carbone « directes », c'est-à-dire provenant de la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise : typiquement la combustion d'essence par les fourneaux ou les véhicules.
- Le scope 2 correspond aux émissions carbone « indirectes » : c'est typiquement le cas des activités en amont ou en aval du cycle de production, liées par exemple à l'achat d'électricité par l'entreprise.

Pour les scopes 1 et 2, MSCI reporte des données basées sur les rapports des entreprises quand ils sont disponibles, et utilise un modèle d'estimation propriétaire pour estimer ces données dans le cas où elles ne sont pas fournies par les sociétés.

Par ailleurs, le Délégué de la Gestion Financière ne prend pas en compte les données du scope 3 dans son analyse de l'empreinte carbone des sociétés (le scope 3 correspond aux émissions indirectes qui sont imputables à l'entreprise en amont et en aval de son activité directe).

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le FCP adopte une approche en amélioration d'un indicateur extra-financier. L'intensité carbone moyenne du portefeuille vise à être supérieure à l'intensité carbone moyenne de l'indice de référence après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs sur cet indicateur (émissions Scope 1 et 2 des entreprises rapportées à leur chiffre d'affaires).

De manière très sélective, le FCP se réservera la possibilité d'investir dans des entreprises qui ne sont pas couvertes par l'analyse de l'intensité carbone, dans la limite de 10% maximum de la poche actions. Ce pourra être le cas, par exemple, pour les entreprises récemment entrées en bourse.

La poche actions du portefeuille sera investie au minimum à 90% dans des valeurs ayant fait l'objet d'une analyse de leur intensité carbone (émissions Scope 1 et 2 de l'entreprise rapportées à son chiffre d'affaires) par le Sous-Délégué de la Gestion Financière.

Par ailleurs, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP sont respectées à travers la mise en place de la stratégie d'investissement durable décrite ci-dessus.

Limites méthodologiques :

Le processus d'investissement ESG repose sur les professionnels de l'investissement du Délégué de la Gestion Financière qui s'appuient sur les outils et les bases de données ESG nécessaires pour identifier les risques et les opportunités ESG. La fiabilité des données ESG, leur qualité et leur précision peuvent parfois représenter une limite à ce cadre d'investissement. De multiples initiatives sont en cours pour améliorer les normes de divulgation des indicateurs non financiers, notamment le TCFD (Taskforce for Climate Related Financial Disclosures), le SASB (Sustainability Accounting Standards Board) et le règlement de l'UE sur les divulgations liées au développement durable dans le secteur des services financiers. Cependant, les données ESG, qu'elles soient obtenues en interne ou par un tiers, peuvent ne pas représenter pleinement l'image extra-financière d'un émetteur.

En outre, les données ESG s'appuient souvent sur des indicateurs passés qui pourraient représenter un biais pour construire une vision prospective et limiter la capacité de l'équipe d'investissement à construire un portefeuille conforme aux lignes directrices ESG. Certains indicateurs ESG sont également conçus sur la base du principe du "best effort" et peuvent ne pas représenter entièrement l'objectif visé.

Par ailleurs, concernant l'intensité carbone des sociétés, le Délégué de la Gestion Financière ne prend pas en compte les données du scope 3 dans son analyse (le scope 3 correspond aux émissions indirectes qui sont imputables à l'entreprise en

amont et en aval de son activité directe). En effet, il n'existe pas encore de standard de marché sur le calcul du scope 3, et de fait, la qualité et la couverture en termes de données sur le scope 3 ne lui paraît pas adéquate pour être utilisée d'un point de vue investissement. Quant aux données des scopes 1 et 2 prises en compte dans la stratégie, il convient de noter qu'elles sont basées à la fois sur des données d'entreprises mais également des estimations calculées par MSCI suivant une méthodologie propriétaire.

Le FCP ne dispose pas du Label ISR de l'Etat Français.

L'exposition aux marchés actions pourra être réalisée au travers d'actions (ou d'autres titres de capital) de toutes capitalisations ou secteurs.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 90% et 100% maximum de l'actif net du FCP, par le biais d'investissements en titres directs et via l'utilisation de façon ponctuelle d'instruments financiers à terme, tels que des futures sur indice.

L'exposition aux marchés monétaires et assimilés pourra être effectuée par le biais de d'OPCVM « Monétaires ». L'exposition aux marchés monétaires et assimilés pourra varier entre 0% et 10% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en parts ou actions d'OPCVM.

Le portefeuille est investi en :

Actions ou autres titres de capital : entre 90% et 100% maximum de l'actif net.

Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de l'actif net au marché des actions de la zone euro et 10% maximum en actions européennes de pays développés hors zone euro.

Il s'agit d'actions ou autres titres de capital de tous secteurs et de toutes capitalisations (les petites capitalisations ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 Milliards d'Euros ; les moyennes capitalisations ayant une capitalisation boursière comprise dans une fourchette entre 2 Milliard et 10 Milliards d'Euros ; et les grandes capitalisations ayant une capitalisation boursière supérieure à 10 Milliards d'Euros).

Il est toutefois à noter que le FCP sera principalement investi en moyennes et grandes capitalisations, c'est-à-dire des valeurs dont la capitalisation boursière est supérieure à 2 Milliards d'Euros. La part du portefeuille du FCP investi en petites capitalisations sera au maximum de 20%.

Le portefeuille du FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA (actions ou autres titres en capital).

Titres de créances, instruments du marché monétaire

Néant.

Actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des actions et/ou parts d'OPCVM français et européens.

Instruments dérivés

En vue d'exposer le portefeuille dans la limite d'une fois l'actif, le Délégué de la Gestion Financière pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers réglementés sans rechercher de surexposition du portefeuille selon les modalités suivantes :

Risque	Nature de l'intervention	Instruments utilisés
Actions	Exposition	Futures sur indices listés

Aucune contrepartie ne sera privilégiée par le FCP.

Titres intégrant des dérivés

Néant.

Dépôts

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts à hauteur de 10% de son actif net.

Emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net et ce, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre des transactions réalisées sur les instruments dérivés, le FCP peut recevoir ou verser des garanties financières, tels que des dépôts en garantie, lesquelles sont versées en numéraires ou en valeurs mobilières, et ayant pour but de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Toute garantie financière reçue par le FCP dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de diversification, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le Délégué de la Gestion Financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants :

Risque de perte en capital : Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque que l'objectif de gestion du FCP ne soit que partiellement atteint : Il ne peut y avoir de garantie quant à la réalisation de l'Objectif de Gestion du FCP. Il n'y a aucune certitude que la Société de Gestion ou, le cas échéant, le Délégué de la Gestion Financière soit en mesure d'allouer les actifs du FCP de façon profitable et le FCP pourrait subir des pertes malgré une performance positive concomitante de certains marchés financiers.

Risque actions : La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de liquidité : Le FCP peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, ce qui peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Il existe un risque de change puisque le FCP sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du FCP sera impactée négativement. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union Européenne doit rester accessoire.

Risques liés à l'inflation : Le risque lié à l'inflation traduit la possibilité que les rendements générés à travers l'investissement dans ce FCP soient inférieurs à l'inflation constatée sur une année ou une période donnée et notamment à la date de maturité du FCP et qu'il en résulte un rendement réel (rendement retraité de l'inflation constatée) négatif sur une année, sur une période concernée ou à maturité.

Risque de marché : La valeur des investissements peut augmenter ou baisser en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur.

Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : Du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

Risques en matière de durabilité : Le FCP est exposé aux risques en matière de durabilité. Le FCP suit une approche extra-financière engageante visant à atténuer ces risques, et par conséquent l'impact potentiel de ces risques sur la valeur des investissements réalisés par le FCP devrait également être atténué. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le FCP.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Parts C : Tous souscripteurs

L'orientation des placements correspond aux besoins de souscripteurs recherchant une valorisation dynamique du capital tout en acceptant les risques des marchés actions.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Le montant qu'il est préférable d'investir dans ce FCP par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, et de ses besoins actuels. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Indications sur le régime fiscal :

Le FCP n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans le FCP. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque porteur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds.

Le FCP est éligible au PEA : les plus-values et revenus sont exonérés d'impôt (hors prélèvements sociaux) dès lors que le PEA a une durée de vie de 5 ans minimum. Les arbitrages au sein du PEA ne font pas tourner le compteur des cessions.

Le FCP respecte en permanence les contraintes d'actifs lui permettant d'être acquis dans le cadre d'un Plan d'Épargne en Actions (PEA), à savoir a détention de plus de 75% (i) d'actions de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat parti à l'accord sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale (ci-après les « titres éligibles »), et/ou (ii) d'actions ou de parts d'autres organismes de placement collectif (« OPC ») ou fonds d'investissement qui satisfont au quota d'investissement obligatoire de 75% en titres éligibles, autres que des actions ou parts de tels organismes et fonds.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du FCP ou à son conseiller fiscal.

Prise en compte des risques de durabilité, des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et de la taxonomie européenne :

Le FCP relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088. A ce titre, il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Les informations relatives à ces caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus (ci-après l'« Annexe précontractuelle »).

L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité est décrite au sein des sections « Stratégie d'investissement », « Profil de Risque » du prospectus et au sein de l'Annexe précontractuelle.

La prise en compte des principales incidences négatives par le FCP est détaillée au sein de l'Annexe précontractuelle.

Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité et sur la prise en compte des principales incidences négatives dans les processus de prise de décision en matière d'investissement par la Société de Gestion peuvent être consultées sur le site de la Société de Gestion à l'adresse suivante : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr> .

Enfin, les informations relatives au Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») sont développées au sein de l'Annexe précontractuelle.

Pour les fonds dont la gestion financière est déléguée à une société de gestion externe, les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement prises par le délégataire de la gestion financière dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement. Dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité, la Société de Gestion s'appuie sur le Délégué de la Gestion Financière qui met en œuvre la stratégie d'investissement décrite ci-dessus. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement du Délégué de la Gestion Financière peuvent être consultées sur le site internet suivant : www.blackrock.com.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La dernière valeur liquidative est disponible dans les locaux de la Société de Gestion. Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de Société Générale Investment Solutions (France), 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris. Site internet : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>*
- *Date d'agrément par l'AMF : 11 décembre 2020*
- *Date de création du Fonds : 29 janvier 2021*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Marché

Les actions de la zone euro ont connu une année 2025 incroyablement forte, avec une hausse de +23,7 % (MSCI EMU, EUR). Les gestionnaires actifs, dont nous faisons partie, ont eu du mal à suivre la reprise du bêta dans un marché difficile sous-jacent aux gains annoncés. Parmi les principaux facteurs qui ont rendu difficile la génération d'alpha, on peut citer

- Étroitesse du marché : environ 76 % des rendements de l'indice de la zone euro provenaient de seulement 5 sous-secteurs (banques, assurances, aérospatiale et défense, semi-conducteurs et services publics).
- Dépréciation des titres de qualité et réévaluation des titres de valeur : L'ampleur des difficultés liées au style était extrême : à l'échelle paneuropéenne, l'indice MSCI Europe Value (rendement total net) a surperformé l'indice MSCI Europe Growth (rendement total net) de 22 %. La réévaluation à la baisse de la croissance de qualité s'est largement produite sans que les prévisions de bénéfices ne soient revues à la baisse, tandis que la réévaluation à la hausse de la valeur a été largement tirée par les multiples, et non par les bénéfices (les banques, surpondérées dans le portefeuille, constituant la grande exception). Nous pensons que la réévaluation à la hausse de la faible qualité est en grande partie derrière nous.
- Réactions extrêmes des cours boursiers : La volatilité autour des saisons de publication des résultats a été extrême en 2025. Morgan Stanley a publié une note au cours de l'année indiquant que l'amplitude moyenne des fluctuations boursières après la publication des résultats en Europe était la deuxième plus importante depuis au moins 2010. Et ce, malgré une ampleur moyenne des surprises sur les BPA très faible par rapport à l'historique, ce qui a conduit à une volatilité record des cours par rapport à la volatilité des BPA. Cela n'a pas eu d'impact particulièrement significatif sur la performance selon nous, mais nous avons observé des fluctuations assez spectaculaires des cours des actions et des secteurs pendant les périodes de dégrossing des hedge funds, et certains des secteurs que nous surpondérons ont souffert de ces fluctuations, en particulier en octobre et novembre.

L'année 2025 a marqué le début d'une renaissance pour l'Europe, les responsables politiques collaborant de toute urgence pour relever les défis communs, augmentant considérablement les dépenses de défense et les investissements afin de stimuler leurs économies. Si les bénéfices de cette approche ne se feront pas sentir immédiatement, elle pourrait avoir des répercussions positives durables sur les bénéfices des entreprises. En conséquence, les investisseurs mondiaux ont commencé à réévaluer leurs allocations précédemment sous-pondérées en actifs européens, ce qui a entraîné un regain des flux d'investissement dans la région. Nous notons que ces flux entrants ne représentent qu'une fraction de ceux qui ont quitté les fonds européens en 2022, ce qui laisse place à de nouveaux vents favorables liés aux flux, alors que la tendance à la diversification hors des États-Unis se poursuit parmi les investisseurs mondiaux.

Si l'optimisme était élevé aux États-Unis à la fin de 2024, les inquiétudes ont augmenté au premier trimestre 2025 en raison des droits de douane et des réductions des dépenses fédérales, ce qui a conduit à des perspectives pessimistes pour les consommateurs américains. En revanche, les annonces de mesures de relance substantielles en Allemagne, notamment un programme de dépenses d'au moins 1 000 milliards d'euros destiné à la défense et aux infrastructures, ainsi que les engagements supplémentaires en matière de dépenses de défense pris par d'autres gouvernements européens et l'UE, ont constitué un catalyseur positif pour l'Europe.

Malgré l'enthousiasme initial, l'incertitude des consommateurs et des entreprises, causée par plusieurs pressions, notamment les négociations tarifaires, les politiques de taux d'intérêt et les préoccupations géopolitiques, a pesé sur l'optimisme et freiné l'activité économique. Les révisions des bénéfices européens ont tendance à être à la baisse, en particulier dans les biens de consommation, certains secteurs de la production industrielle et les domaines où les effets négatifs de la faiblesse du dollar américain sont manifestes. Toutefois, la croissance mondiale a continué de progresser, les dépenses restant suffisamment soutenues des deux côtés de l'Atlantique. Le contexte macroéconomique en Europe s'est également amélioré, comme en témoignent des indicateurs tels que l'emploi, les PMI, la croissance des prêts et les prêts non performants, qui affichent tous une tendance stable à la hausse. Nous y voyons des raisons d'être optimistes pour 2026.

Dans l'ensemble, 2025 a été une année marquée par une forte volatilité des facteurs de style. Si l'amélioration fondamentale de certaines actions de valeur, telles que les banques, a contribué à un marché haussier axé sur la valeur, celles-ci ont toutefois constitué une exception ; le plus souvent, la réévaluation des actions de valeur s'est produite sans changement significatif des bénéfices sous-jacents des entreprises. Cela nous amène à penser que le rattrapage du facteur valeur est en grande partie derrière nous, après avoir déjà connu une baisse de la croissance bien plus importante et plus longue que les rotations de facteurs historiques.

Attribution du fonds

Le fonds a enregistré un rendement de 16,8 % (brut - 14,86% net des frais de gestion) en 2025, contre 23,7 % pour l'indice de référence MSCI EMU.

Nous sommes déçus des rendements relatifs de 2025 et savons qu'ils ne sont pas à la hauteur des attentes du portefeuille. Nous notons qu'en moyenne, les sociétés détenues dans le fonds n'ont pas sous-performé le marché en termes de révisions de bénéfices. La sous-performance s'explique plutôt par l'expansion des multiples des actions que nous ne détenions pas et par la

compression des multiples de certaines actions que nous détenions. Nous sommes encouragés par les opportunités qui s'offrent à nous, car nous pensons que certaines des pressions auxquelles le portefeuille a été confronté en 2025 ne devraient pas se reproduire dans la même mesure. Cela nous donne confiance dans notre capacité à obtenir la surperformance à long terme que nous recherchons.

Une caractéristique marquante du marché, à savoir la dépréciation des titres de croissance de qualité parallèlement à la réévaluation des titres de valeur (comme indiqué ci-dessus), a créé un obstacle important pour le positionnement du portefeuille. Notre concentration sur les entreprises bénéficiant d'une position concurrentielle, d'une gestion solide et d'une discipline financière rigoureuse signifie que le cœur du portefeuille est quelque peu orienté vers la qualité et la croissance. Il est tout à fait possible que le fonds surperforme lors d'une année où la valeur surpasse la croissance, comme cela a été le cas en 2024. Cependant, l'ampleur extrême des vents contraires liés au style s'est avérée trop importante pour que nous puissions suivre le rythme tout en conservant notre philosophie fondamentale et notre processus de construction de portefeuille.

Les effets positifs de l'allocation sectorielle ont résulté d'une sous-pondération des secteurs défensifs traditionnels du marché, tels que les biens de consommation courante, et d'une surpondération des valeurs industrielles. Ces effets ont été partiellement compensés par les effets négatifs d'une surpondération des valeurs technologiques et d'une sous-pondération de certains secteurs du marché davantage axés sur la valeur, tels que les services aux collectivités.

Au niveau des actions

Les entreprises de logiciels et de services d'information ont fortement chuté en raison des craintes croissantes concernant les perturbations que l'IA pourrait causer à leur modèle économique à long terme. Ce discours a pesé lourdement à la fin de l'été et les actions ont continué à baisser tout au long du quatrième trimestre, les positions dans RELX et SAP figurant parmi les plus négatives. Nous pensons que l'IA aura du mal à reproduire l'étendue, la profondeur et la qualité des données propriétaires de RELX, mais il faudra des résultats solides et continus pour dissiper les craintes. De même, l'importance de SAP pour ses clients en tant que plateforme d'entreprise de bout en bout, essentielle à toutes les opérations quotidiennes, des ressources humaines aux finances, est peu susceptible d'être remplacée par un outil généré par l'IA inconnu et non testé. Nous pensons que ces entreprises le prouveront à long terme et nous n'avons pas vendu, maintenant une discipline de vente qui n'a pas été déclenchée. Nous ne nous sommes pas non plus précipités sur la chute des actions, car nous reconnaissons que l'IA est une technologie en évolution rapide et que nous devons respecter le risque de l'inconnu. Il faudra peut-être du temps pour que le marché se détende davantage sur ces actions, mais nous restons patients.

Les expositions du portefeuille aux semi-conducteurs et aux centres de données (par exemple ASML, ASMi, Be Semiconductor, Schneider Electric) ont pesé sur la performance, les actions ayant chuté en raison d'une combinaison de facteurs : le marché a digéré des résultats mitigés, avec un cycle des semi-conducteurs en baisse dans des domaines tels que les PC, les automobiles et les smartphones, et a vendu tout ce qui était lié à l'IA et aux centres de données après DeepSeek au premier trimestre. En septembre, les actions des semi-conducteurs ont rebondi dans l'espoir d'une reprise stimulée par l'accord Oracle/Open AI, la hausse des prix des puces mémoire et la nécessité perçue de renforcer les capacités. Cette évolution s'est avérée coûteuse pour la performance, car la position dans ASML avait été réduite à une sous-pondération. Les actions de Schneider Electric ont été sous pression malgré la publication de résultats rassurants fin octobre, qui comprenaient des commentaires sur l'opportunité pour les nouveaux acteurs de l'IA de soutenir la croissance des centres de données. Au-delà des centres de données, leur activité d'automatisation industrielle a dépassé les attentes avec une forte inflexion de -1 % à +6 % de croissance organique, grâce à une véritable reprise de la demande des utilisateurs finaux. En décembre, la société a publié des prévisions à long terme jusqu'en 2030, tablant sur une croissance organique des ventes de +7 à 10 % en TCAC, ce qui, selon nous, montre la pertinence de cette action en tant que position de base à long terme.

IMCD a pesé sur la performance, la baisse de l'activité industrielle s'étant poursuivie et la reprise de la demande et des volumes ayant été une nouvelle fois reportée.

Plusieurs titres liés à la consommation, notamment dans le luxe (LVMH, Hermès, Ferrari) et la grande consommation (Adidas), ont été parmi les plus pénalisants. Cette situation s'explique en partie par la faiblesse générale de la consommation cette année, mais aussi par des problèmes spécifiques à certains titres. Ferrari, par exemple, a chuté après une journée décevante sur les marchés financiers en octobre. Les perspectives présentées par la direction étaient décevantes et, même si nous sommes habitués à ce que l'équipe de direction de Ferrari fasse preuve d'un grand conservatisme dans ses prévisions, cela a soulevé des questions sur le taux de croissance à long terme de la société et sur la valorisation appropriée pour une révision à la baisse des prévisions de croissance. Adidas continue de présenter une bonne opportunité en termes de valeur, mais le marché a constaté un ralentissement sur certains marchés, ce qui a également réduit notre conviction.

La flexibilité du style du fonds a offert une certaine protection aux rendements en 2025. Pour rappel, nous considérons généralement la flexibilité comme la capacité à renforcer les domaines en mutation et à améliorer les fondamentaux au sein des secteurs et des entreprises. Nous ne cherchons pas à acheter des actions à des multiples bon marché dont les fondamentaux ne s'améliorent pas. Les banques européennes illustrent parfaitement cette évolution de la valeur. La conviction de l'équipe quant à l'amélioration de l'environnement opérationnel, à l'amélioration des positions de capital et des rendements du capital, ainsi qu'à l'opportunité de réévaluation a fait des banques l'une de nos surpondérations les plus convaincantes. Un large éventail de banques européennes présentes dans le portefeuille (Caixabank, Commerzbank, UniCredit, AIB, ABN Amro, KBC) ont généré de solides rendements, la dynamique du secteur se poursuivant. Les bénéficiaires des entreprises ont affiché une bonne progression

des revenus nets d'intérêts, soutenue par des tendances positives en matière de croissance des dépôts et des prêts, ce qui a amélioré la visibilité des bénéfices futurs, tandis que les capitaux excédentaires sont restitués aux actionnaires et que les valorisations restent modérées.

Siemens Energy a également contribué aux rendements actifs en tant que « gagnant de l'IA ». La demande croissante en capacités d'IA signifie que la demande en électricité, en particulier aux États-Unis, est en augmentation. Cela profite à l'entreprise, qui enregistre des hausses de prix et une croissance des ventes substantielles dans ses activités liées aux réseaux à haute tension et aux turbines à gaz.

Une position dans le secteur pharmaceutique, UCB, a contribué aux rendements relatifs, car la société continue d'enregistrer une forte tendance en matière de prescriptions, ce qui se traduit par des résultats encourageants. La société a annoncé une croissance de 26 % au premier semestre 2025, dépassant de 8 % les prévisions consensuelles. Les prescriptions de son médicament phare, Bimzelx, ont contribué à ce résultat, tandis que son pipeline de futurs médicaments semble prometteur au vu des données de phase II publiées. Nous prévoyons que l'entreprise continuera d'afficher de solides résultats de croissance et une augmentation de ses marges.

Positionnement du portefeuille

Le taux de rotation du portefeuille, à 71 %, a été élevé par rapport à l'histoire récente, reflétant plusieurs changements extrêmement rapides dans la dynamique du secteur.

Au niveau sectoriel, la réduction de l'exposition aux biens de consommation et l'augmentation de la part des banques européennes ont été les changements les plus marquants en 2025.

Au début de l'année, nous avons quitté LVMH en raison de nos inquiétudes concernant le secteur du luxe abordable/discrétionnaire. Nous avons été déçus par les commentaires de la direction et le manque de dynamisme de la marque, qui laissaient entrevoir un ralentissement de la croissance organique. Alors que la position était sous-pondérée pendant la majeure partie de l'année, elle est revenue à une position surpondérée au quatrième trimestre 2025, après que la société ait montré des signes indiquant qu'elle avait peut-être traversé le pire de la récession cyclique dans le secteur du luxe. Dans le secteur de la grande consommation, nous avons réduit la pondération active d'Adidas, où nous continuons de voir une valeur intéressante, mais où nous étions préoccupés par un ralentissement progressif sur certains marchés.

Nous avons également quitté Beiersdorf, car nous avons perdu confiance dans la thèse d'investissement. Nous nous attendions à une surperformance constante du marché de la beauté grâce à l'innovation et à la montée en gamme de Nivea auprès des clients, ainsi qu'à l'exposition à des domaines tels que la dermatologie. Cependant, le marché de la beauté a fortement ralenti, et leur surperformance par rapport au marché a également diminué.

Nous avons ajouté une position dans 3i après qu'un recul du cours de l'action nous ait donné l'occasion d'acheter un actif de bonne qualité à une valorisation attractive, mais nous l'avons ensuite cédée, car son activité principale, la chaîne de magasins Action, a enregistré une baisse de ses ventes à périmètre constant en France et la direction a invoqué une combinaison de faiblesse macroéconomique et d'erreurs opérationnelles. Bien qu'elle estime que ces problèmes sont bien identifiés et peuvent être résolus, il faudra du temps pour le prouver.

Nous avons ajouté EssilorLuxottica, qui devrait constituer une exposition défensive au secteur de la consommation et enregistrer une croissance organique solide grâce à son activité principale, tandis que son partenariat avec Meta dans le domaine des lunettes intelligentes pourrait potentiellement dépasser les prévisions. Les projets d'augmentation de la capacité sont encourageants en raison de la croissance supplémentaire potentielle qu'ils pourraient générer en cas de succès des lancements.

Nous avons renforcé notre surpondération globale des banques, notamment avec de nouvelles positions dans ABN Amro, Erste Bank et BNP. Nous voyons un potentiel d'amélioration des bénéfices et de rendement du capital, ce qui devrait se traduire par une amélioration du rendement global chez ABN Amro. Un trait a été tiré sur les problèmes historiques spécifiques à la banque avec l'annonce d'un nouveau PDG, le premier depuis longtemps à venir du secteur bancaire. Erste a connu une accélération de la croissance de ses prêts, avec des synergies attendues grâce à un accord récent en Pologne. Nous prévoyons une croissance à deux chiffres du BPA et un ROTE élevé, avec un potentiel de hausse supplémentaire en cas d'accord de paix en Ukraine. BNP offrait une opportunité de valorisation extrêmement attractive pour une franchise raisonnable, avec certains éléments d'auto-assistance disponibles pour améliorer les résultats.

Le positionnement du portefeuille dans le secteur des semi-conducteurs a fluctué tout au long de l'année, ce qui s'est parfois avéré coûteux, avec une sous-pondération d'ASML qui a été suivie peu après par un rebond marqué en septembre. Nous avons depuis clôturé cette sous-pondération d'ASML et sommes à nouveau surpondérés.

Nous avons renforcé notre exposition au secteur de la défense en prenant une nouvelle position dans Exosens, où nous avons participé à un placement réalisé en juin. Exosens est une entreprise française de taille moyenne qui occupe une position solide dans le domaine de la technologie de vision nocturne. Elle dispose d'un potentiel d' s lui permettant de gagner des parts de marché aux États-Unis et de tirer parti de l'augmentation des dépenses d'équipement en Europe. Renk a également été ajouté au portefeuille. Il s'agit d'une petite entreprise fortement exposée aux budgets de défense allemands. Elle détient une part de marché importante dans les systèmes de transmission et de boîte de vitesses pour chars et véhicules blindés et devrait bénéficier des commandes importantes attendues dans le domaine des véhicules terrestres allemands. Renk sert également des clients en dehors de l'Allemagne et bénéficiera des ventes de pièces de rechange.

Nous avons procédé à plusieurs changements au sein des marchés finaux cycliques industriels du portefeuille. Nous avons quitté DSV après avoir réduit la taille de la position tout au long de l'année. Bien que nous voyions un soutien à long terme dans le récent accord avec DB Schenker, les marchés finaux restent difficiles pour le moment en raison de l'incertitude qui règne sur le commerce mondial. L'entreprise tente de maintenir le volume attendu de l'accord, mais la concurrence sur les prix dans un contexte morose rend la tâche difficile. La pondération d'IMCD dans le portefeuille a été réduite, car l'entreprise ne peut échapper à la faiblesse persistante des volumes de produits chimiques, ce qui pèse sur les prévisions de bénéfices.

Legrand a été renforcé. Il s'agit d'une entreprise de grande qualité qui pourrait voir ses bénéfices augmenter dans les années à venir. Elle est fortement exposée aux centres de données et bénéficie d'un potentiel supplémentaire lié à la reprise des marchés de la construction. Nous avons également renforcé notre position dans Siemens Energy, dont le recul a rendu la valorisation plus attractive.

Une nouvelle position a été ajoutée dans Iberdrola, une entreprise de grande qualité pour laquelle nous voyons un potentiel de hausse significatif par rapport à ses prévisions à long terme.

Dans le secteur de la santé, nous avons vendu Merck en raison d'un manque de dynamisme de l'argumentaire d'investissement, suite à des résultats décevants dans la division santé et à une reprise lente dans l'électronique et les sciences de la vie. De plus, nous avons clôturé notre position dans Sartorius Stedim, car les améliorations du marché des bioprocédés sont désormais pleinement reflétées dans les estimations et les valorisations.

À la fin de l'année, les positions les plus surpondérées du fonds concernaient les secteurs de l'industrie, de la technologie et de la finance. Les positions les plus sous-pondérées du fonds concernaient les services aux collectivités, les biens de consommation courante et les matériaux.

Perspectives du marché

L'année écoulée a été marquée par une forte volatilité des facteurs de style. Si l'amélioration fondamentale de certaines actions de valeur, telles que les banques, a contribué à un marché haussier tiré par la valeur, celles-ci ont toutefois constitué une exception ; le plus souvent, la réévaluation des actions de valeur s'est produite sans changement significatif des bénéfices sous-jacents des entreprises. Cela nous amène à penser que le rattrapage du facteur valeur est en grande partie derrière nous, après avoir déjà connu une baisse de la croissance bien plus importante et plus longue que les rotations de facteurs historiques. Parallèlement, nous avons commencé à voir certains des « champions de la croissance » européens sortir de leur creux cyclique, ce qui devrait également contribuer à réduire les vents contraires liés aux facteurs à l'avenir. Nous pensons que les bénéfices à long terme sont le principal moteur de la performance des actions et nous continuons à nous concentrer sur l'identification des flux de bénéfices qui connaissent une croissance durable et sont sous-évalués par le marché.

Au sein du portefeuille, nous restons concentrés sur les fondamentaux et voyons une opportunité pour la stratégie axée sur la croissance de qualité de se démarquer du marché, car la capacité des entreprises à générer des bénéfices redevient le moteur à long terme des rendements boursiers. Nous nous trouvons dans un environnement macroéconomique favorable, avec une croissance raisonnable du PIB américain, des baisses des taux de la Fed comme catalyseur potentiel et des signes d'amélioration en Europe. Les flux de dépenses importants dans des domaines tels que l'IA, la transition énergétique, l'aérospatiale et la défense devraient se poursuivre, même si nous restons attentifs aux risques liés à l'actualité. Les perspectives pour les valeurs cycliques européennes, notamment le luxe et la construction, s'améliorent après une période de pression due aux taux d'intérêt et à la réticence des consommateurs à dépenser. Nous nous intéressons également aux valeurs industrielles en dehors de ces secteurs en croissance séculaire, où l'amélioration potentielle du cycle de production général pourrait stimuler les bénéfices des entreprises à cycle plus court. Enfin, les banques restent une opportunité très intéressante, car elles continuent de se négocier à des valorisations attractives tout en opérant dans un environnement de taux favorable, avec la possibilité d'améliorer leurs bénéfices grâce à la croissance des dépôts/prêts, à d'autres activités génératrices de commissions et à des initiatives de réduction des coûts.

Dans l'ensemble, nous conservons une vision constructive, qui se reflète dans le positionnement procyclique du portefeuille à l'approche de 2026.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ASML HOLDING N.V.	35 189 130,70	23 062 246,27
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	26 928 788,38	15 389 966,71
INDITEX	16 920 051,90	13 526 368,33
FERRARI NV	12 856 931,68	10 909 325,13
ESSILORLUXOTTICA SA	12 520 737,20	11 195 935,19
SIEMENS AG-NOM	11 446 754,86	10 951 069,01
AXA SA	14 727 143,95	6 935 178,83
SAP SE	14 306 915,57	6 857 604,47
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	10 965 875,95	9 394 967,74
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	4 488 147,72	14 307 313,58

Informations réglementaires

Frais de transaction

Le compte rendu aux frais d'intermédiation peut être adressé à tout porteur qui en ferait la demande auprès de Société Générale Investment Solutions (France).

Droits de vote

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit au siège social de la société de gestion (sur simple demande).

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Société Générale Investment Solutions (France) a défini et met en œuvre une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance pour certaines de ses stratégies d'investissement, la Société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière (sélection, thématique, impact, etc.), les risques en matière de durabilité pourront être d'autant plus atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement peuvent être consultées sur le site de la société de gestion : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>.

Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

Politique de sélection des intermédiaires financiers

Société Générale Investment Solutions (France) n'exécute pas d'ordres directement et les transmet à un prestataire pour exécution.

La société de gestion a signé des conventions de services avec des départements ou des filiales du groupe Société Générale (SGBT) pour l'exécution des ordres relatifs aux différentes familles d'instruments Financiers.

Cette sélection s'appuie sur l'expertise reconnue de ces entités d'une part et, d'autre part sur la qualité et la connectivité des Systèmes Informatiques (SI) offrant ainsi un dispositif solide en matière de passation des ordres, de confirmation et de règlement-livraison des opérations réalisées.

Ces intermédiaires communiquent leurs politiques d'exécution respectives et sont redevables des obligations de meilleure exécution applicables aux instruments financiers traités.

La société de gestion a également mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des prestataires d'aide à la décision d'investissement (SADIE). Ce service fait l'objet d'une rémunération au travers d'un mécanisme de commission partagée.

1- Critères

Sur la base des deux objectifs essentiels de la MIF, intérêt du client et respect de l'intégrité du marché, la société de gestion a retenu comme principaux critères : le prix, la liquidité, les coûts... Ces critères revêtent une importance variable selon les paramètres de l'ordre.

2- Contrôles

Société Générale Investment Solutions (France) s'assure de l'application de cette politique en exerçant un contrôle périodique (contrôle sur site, analyse des données) des différents intermédiaires afin de s'assurer de la qualité de la prestation rendue.

La meilleure exécution fait l'objet d'une analyse globale sur l'ensemble des ordres exécutés au cours d'une période donnée certains ordres peuvent si nécessaire faire l'objet d'une analyse détaillée.

Les intermédiaires mettent à disposition de la société de gestion toutes les informations nécessaires à la traçabilité de chaque ordre.

3- Révision de la politique

Sur la base des contrôles réalisés et de ses constats, Société Générale Investment Solutions (France) peut être amené à revoir le dispositif et sélectionner un ou plusieurs autres intermédiaires.

Politique de rémunération

Société Générale Investment Solutions (France), société de gestion et filiale à 100% de Société Générale Personne Morale, inscrit sa politique de rémunération dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette dernière vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction et de fidélisation des salariés contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par les collaborateurs.

La politique de rémunération de la Société de Gestion respecte l'ensemble des réglementations applicables, dont notamment :

- La Directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2013-676 (ci-après « Directive AIFM ») ;
- La Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2016-312 du 17 mars 2016 (ci-après « Directive UCITS V ») ;
- Le Règlement introduit par la Section 13 du Bank Holding Company Act, pour faire suite à la Section 619 du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (dite « Règle Volcker ») ;
- La Directive 2004/39/EC du Parlement Européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2007-544 du 12 avril 2007 (ci-après « MIFID ») ;
- Le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

La politique de rémunération intègre les différentes contraintes mentionnées ci-dessus de la manière suivante :

- Prise en compte des risques dans la détermination des enveloppes de variables et des attributions individuelles :
 - Utilisation d'indicateurs quantitatifs financiers intégrant les risques et d'indicateurs de marché pour la fixation des enveloppes
 - Inclusion d'objectifs relatifs à la gestion des risques et de la conformité et à la prise en compte des intérêts et de la satisfaction des clients au niveau individuel ;
 - Évaluation indépendante conduite annuellement par les Directions des Risques et de la Conformité de Société Générale Investment Solutions (France) sur la manière dont les risques et la conformité sont gérés pour les collaborateurs ayant un impact sur le profil de risque de la Société de Gestion.
- Prise en compte des risques dans les schémas de rémunération variable différée :
 - Pour le Personnel Identifié au titre des Directives AIFM et UCITS V : variable différée à hauteur de 40% minimum sur trois ans par tiers à partir d'un certain seuil ; indexation de 50% minimum de la rémunération variable sur un indice d'instruments financiers ; part non-acquise soumise à conditions de présence, de performance financière, de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité ;
 - Pour le Personnel non Identifié : au-dessus d'un certain seuil, rémunération variable pour partie différée selon un taux progressif sur trois ans par tiers et indexée sur un indice d'instruments financiers ; part non-acquise soumise aux mêmes conditions d'acquisition que pour le Personnel Identifié.

La Société de gestion a mis en place un mécanisme d'indexation sur un indice propriétaire pour le Personnel Identifié et non Identifié, dans le cadre de la réglementation applicable à cet OPC, qui bénéficie d'une rémunération variable différée. Cet indice est composé de fonds représentatifs de l'activité et des performances de Société Générale Investment Solutions (France) et comprend à la fois des fonds FIA et UCITS et permet d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Le périmètre du Personnel Identifié au sein de la Société de Gestion se compose des catégories suivantes :

- Les dirigeants et membres du Comité Exécutif de Société Générale Investment Solutions (France)
- Les responsables des pôles de gestion ;
- Les gérants ;
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, contrôle interne et conformité)

La Direction de Société Générale Investment Solutions (France), la Direction des Risques financiers, la direction des risques opérationnels et celle du Contrôle Interne et de la Conformité de la Société de Gestion déterminent, en lien avec la Direction des Ressources Humaines du Groupe Société Générale, Personnel concerné, tant au niveau du périmètre des activités visées que des postes ciblés.

Aussi, les conditions de l'exercice 2025 auront permis à la Société de Gestion de procéder au versement de rémunération variables pour l'ensemble de ses collaborateurs.

SG IS	Effectifs	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2025	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2025 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	97	8 446 423	3 931 500	12 377 923

Le montant total des rémunérations ventilées en rémunérations variables versées par la Société de Gestion à son personnel visé ci-dessus soit 38 personnes se décompose de la manière suivante :

	Effectifs	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2025	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2025 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque (régulés AIFM)	38	4 276 500	2 777 000	7 053 500

Ces informations sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>

Securities Financing Transaction Regulation (Règlement relatif aux opérations de financement sur titres) ("SFTR") :

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la réglementation SFTR.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation «T.G.E.».

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement SG BLACKROCK ACTIONS EURO

29, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SG BLACKROCK ACTIONS EURO constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 10/04/2026 16:32:54



Pascal Lagand
Associé

Fonds Commun de Placement
SG BLACKROCK ACTIONS EURO
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

4

COMPTES ANNUELS

A large, abstract, light blue shape that starts from the bottom left and curves upwards and to the right, ending near the top right corner of the page. It has a soft, wavy edge and a slight gradient, serving as a decorative background element.

BILAN

Actif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	425 978 541,62	282 832 131,32
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	425 978 541,62	282 832 131,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	425 978 541,62	282 832 131,32
Créances et comptes d'ajustement actifs	547 871,29	116 716,57
Comptes financiers	9 743 608,96	8 395 733,26
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	10 291 480,25	8 512 449,83
Total Actif I + II	436 270 021,87	291 344 581,15

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	378 972 429,23	264 204 292,98
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	56 331 057,63	26 559 240,50
Capitaux propres I	435 303 486,86	290 763 533,48
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	435 303 486,86	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	966 535,01	581 047,67
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	966 535,01	581 047,67
Total Passifs: I + II + III + IV	436 270 021,87	291 344 581,15

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	9 299 179,95	3 182 452,83
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	144 581,89	112 879,05
Sous-total Produits sur opérations financières	9 443 761,84	3 295 331,88
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-1 113,04	-15,62
Sous-total charges sur opérations financières	-1 113,04	-15,62
Total Revenus financiers nets (A)	9 442 648,80	3 295 316,26
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-7 547 189,63	-3 077 090,84
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-2 884,32	-72 091,08
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-7 550 073,95	-3 149 181,92
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	1 892 574,85	146 134,34
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-524 156,51	774 781,37
Sous-total revenus nets I = C + D	1 368 418,34	920 915,71

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	2 649 980,69	1 414 120,49
Frais de transactions externes et frais de cession	-767 818,48	-439 968,59
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	1 882 162,21	974 151,90
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	443 558,68	492 725,60
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	2 325 720,89	1 466 877,50
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	46 899 187,30	8 905 106,90
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-69,96	42,40
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	46 899 117,34	8 905 149,30
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	5 737 801,06	15 266 297,99
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	52 636 918,40	24 171 447,29
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	56 331 057,63	26 559 240,50

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice MSCI EMU Net Total Return (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, en investissant essentiellement en actions de sociétés domiciliées ou cotées dans la zone euro, au moyen d'une sélection des valeurs en portefeuille combinant des critères d'analyse financière et extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	435 303 486,86	290 763 533,48	107 425 816,11	43 721 626,68	37 529 260,07

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
-----------------	------------	------------	------------	------------	------------

PART C

FR0050000688

Nombre de parts ou actions	2 968 474,42	2 277 530,367	926 007,367	429 952,553	290 460,825
Valeur liquidative unitaire	146,64	127,66	116,00	101,68	129,2
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	1,24	1,04	-5,46	-4,64	-0,47

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris. Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Méthodes de comptabilisation :

La commission de gestion est calculée quotidiennement sur la base de l'actif net

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé.

En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré lors du paiement effectif des frais.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts C :

Revenu net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	290 763 533,48	107 425 816,11
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	259 835 578,81	232 229 308,68
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-165 970 224,71	-58 917 026,85
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 892 574,85	146 134,34
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 882 162,21	974 151,90
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	46 899 117,34	8 905 149,30
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments *	744,88	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	435 303 486,86	290 763 533,48

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

*Cet élément correspond à des rompus suite aux fusions des fonds ECHIQUIER avec le fonds BLACKROCK ACTIONS EURO.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART C

FR0050000688	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 858 537,046	259 835 578,81
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 167 592,993	-165 970 224,71
Solde net des souscriptions/rachats	690 944,053	93 865 354,10

PART C

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0050000688	PART C	Capitalisable	EUR	435 303 486,86	2 968 474,42	146,64

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Allemagne+/-	France+/-	Pays-Bas+/-	Espagne+/-	Italie+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	425 978,54	121 131,08	88 196,34	71 853,98	46 284,54	32 401,40
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	425 978,54	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 743,61	-	-	-	9 743,61
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	9 743,61

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 743,61	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	9 743,61	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	GBP+/-	CHF+/-	USD+/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	9 963,35	6 411,75	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	0,53	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	9 963,35	6 411,75	0,53	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	182 390,19
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	365 481,10
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	547 871,29
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-95 437,64
Achats à règlement différé	-155 428,01
Frais de gestion	-715 669,36
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	-966 535,01
Total des créances et dettes	-418 663,72

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion, et les taxes diverses.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion	1.95% TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services (Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité...)	Actif net	0.25% TTC maximum*
Frais indirect maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non Significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* La Société de Gestion peut augmenter les Frais de Fonctionnement et autres Services dans la limite de 0.10% par année civile sans information particulière des porteurs.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC. Liste des frais de fonctionnement et autres services :

- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs...)
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais fiscaux (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds...)
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, la contribution AMF et les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires)
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

Frais de recherche :

Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du Règlement général de l'AMF sont payés à partir de ressources propres de la société Délégitaire de la Gestion Financière.

PART C

FR0050000688	31/12/2025
Frais fixes	7 550 073,95
Frais fixes en % actuel	1,74
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
	-	-	-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	1 368 418,34	920 915,71
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 368 418,34	920 915,71
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 368 418,34	920 915,71

PART C

FR0050000688	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 368 418,34	920 915,71
Total	1 368 418,34	920 915,71
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 325 720,89	1 466 877,50
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 325 720,89	1 466 877,50
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 325 720,89	1 466 877,50

PART C

FR0050000688	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 325 720,89	1 466 877,50
Total	2 325 720,89	1 466 877,50
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			425 978 541,62	97,86
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			425 978 541,62	97,86
Activites de programmation informatique			3 589 735,00	0,82
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	57 125	3 589 735,00	0,82
Administration de marches financiers			6 623 309,60	1,52
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	29 608	6 623 309,60	1,52
Assurances non-vie			9 248 393,44	2,12
AXA SA	EUR	198 724	8 139 735,04	1,87
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	1 972	1 108 658,40	0,25
Assurance vie			7 974 876,40	1,83
TALANX AG	EUR	70 078	7 974 876,40	1,83
aut act de ser de soutien aux entreprises n.c.a.			9 963 354,06	2,29
RELX PLC	GBP	288 063	9 963 354,06	2,29
Autre intermeditation monetaire			102 000 178,52	23,43
ABN AMRO GROUP N.V.	EUR	291 769	8 691 798,51	2,00
AIB GROUP PLC	EUR	821 509	7 557 882,80	1,74
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA SPA	EUR	380 209	3 471 308,17	0,80
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	461 072	9 244 493,60	2,12
BNP PARIBAS	EUR	73 891	5 969 653,89	1,37
CAIXABANK	EUR	1 751 426	18 293 644,57	4,20
COMMERZBANK	EUR	235 313	8 494 799,30	1,95
ERSTE GROUP BANK	EUR	69 287	7 129 632,30	1,64
KBC GROUPE	EUR	95 142	10 584 547,50	2,43
UNICREDIT SPA	EUR	318 139	22 562 417,88	5,18
Comm détail habillement en magasin spécialisé			13 032 061,74	2,99
INDITEX	EUR	231 311	13 032 061,74	2,99
Commerce de gros de produits chimiques			2 106 432,24	0,48
IMCD B.V	EUR	27 236	2 106 432,24	0,48
Construction aeronautique et spatiale civile			16 786 503,80	3,86
MTU AERO ENGINES HLDG AG	EUR	47 246	16 786 503,80	3,86
Construction routes et autoroutes			21 613 004,79	4,97
FERROVIAL SE	EUR	196 081	10 851 122,54	2,50
VINCI SA	EUR	89 645	10 761 882,25	2,47
Construction véhicules militaires combat			4 654 108,76	1,07
RENK GROUP AG	EUR	86 798	4 654 108,76	1,07

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Édition d'autres logiciels			29 874 104,65	6,86
NEMETSCHEK	EUR	63 325	5 876 560,00	1,35
SAP SE	EUR	115 179	23 997 544,65	5,51
Enregistrement sonore et édition musicale			5 114 824,50	1,18
CTS EVENTIM AKT	EUR	65 157	5 114 824,50	1,18
Fabr. d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.			9 940 920,65	2,28
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	9 519	4 927 034,40	1,13
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI	EUR	37 487	5 013 886,25	1,15
Fabr. matériel levage et manutention			7 316 495,84	1,68
KONE B	EUR	120 814	7 316 495,84	1,68
Fabr autre fil & câble électronique ou électrique			6 367 674,46	1,46
PRYSMIAN SPA	EUR	73 717	6 367 674,46	1,46
Fabrication chaussures			4 230 814,35	0,97
ADIDAS NOM	EUR	25 027	4 230 814,35	0,97
Fabrication composants électroniques			37 431 965,10	8,60
ASML HOLDING N.V.	EUR	34 689	31 962 444,60	7,34
EXOSENS	EUR	112 890	5 469 520,50	1,26
Fabrication d'autres matériels électriques			8 538 475,00	1,96
LEGRAND	EUR	67 100	8 538 475,00	1,96
Fabrication d'autres Prod. métalliques n.c.a.			6 411 744,65	1,47
GEBERIT AG-NOM	CHF	9 629	6 411 744,65	1,47
Fabrication d'autres textiles n.c.a.			8 617 442,00	1,98
HERMES INTERNATIONAL	EUR	4 061	8 617 442,00	1,98
Fabrication de vêtements de dessus			17 055 735,00	3,92
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	26 443	17 055 735,00	3,92
Fabrication machines diverses d'usage général			16 796 700,25	3,86
SIEMENS AG-NOM	EUR	70 235	16 796 700,25	3,86
Fabrication matériel d'installation électrique			15 311 990,40	3,52
SIEMENS ENERGY AG	EUR	127 176	15 311 990,40	3,52
Fabrication placage et panneaux bois			6 008 745,25	1,38
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	81 035	6 008 745,25	1,38
Fabrication préparations pharmaceutiques			11 138 802,40	2,56
UCB SA	EUR	46 684	11 138 802,40	2,56
Fabrication Prod. pharmaceutiques base			8 301 260,80	1,91
ARGEN-X N V	EUR	11 581	8 301 260,80	1,91
Fabr instrmt & appareil mesure, essai & navigation			4 160 385,40	0,96
HENSOLDT AG	EUR	56 681	4 160 385,40	0,96
Fabr instrumt & fourn. à usage médical,dentaire			2 204 813,10	0,51
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	8 169	2 204 813,10	0,51
Fabr moteurs, génératrices & transfo. électriques			21 439 088,10	4,93
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	91 269	21 439 088,10	4,93

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Production d'électricité			2 124 601,37	0,49
IBERDROLA SA	EUR	115 061	2 124 601,37	0,49
Total			425 978 541,62	97,86

INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	425 978 541,62
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	10 291 480,25
Autres passifs (-)	-966 535,01
Total = actif net	435 303 486,86

INFORMATIONS SFDR

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à une objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement de (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxonomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier sont atteintes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: SG BLACKROCK ACTIONS EURO (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique: 549300BEKDAY6K1C0615

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissements durable, il présentait une proportion de 62% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues à partir d'une approche combinant des critères de sélectivité ESG et des exclusions normatives et sectorielles

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte de :

- Enjeux universels tels que :
 - Environnement : émissions carbone, stress hydrique...
 - Social : santé, sécurité...
 - Gouvernance : pratiques anti-concurrentielles, rémunération, actionnariat...
- Enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (gestion des déchets, énergie renouvelable, vulnérabilité au changement climatique, sécurité chimique, accès aux soins, accès à la finance, instabilité du système financier...).

Elle permet ainsi d'évaluer les entreprises qui parviennent le mieux, d'une part, à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

<i>Caracteristiques</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>% N</i>	<i>% N-1</i>
Environnement	Intensité d'émission carbone	de Émissions de carbone - Intensité des émissions des scopes 1 et 2 (t/ventes en millions USD). Ce chiffre représente les émissions de gaz à effet de serre de scope 1 et de scope 2 les plus récemment déclarées ou estimées d'une société par USD de chiffre d'affaires, ce qui permet de comparer des entreprises de tailles différentes.	9.2	9.4
Social	Pacte mondial des Nations Unies	Cet indicateur permet de s'assurer de la conformité des entreprises aux grands principes édictés par l'Organisation des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme et notamment la liberté d'expression, les libertés civiques, la lutte contre les discriminations, le respect des minorités et communautés.	100%	100%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Données N-1 indiquée dans le tableau ci-dessus.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds a l'intention de réaliser notamment des investissements durables via l'approche suivante :

A travers des investissements durables, le Fonds contribue à une gamme d'objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Un investissement sera évalué comme contribuant à un objectif environnemental et/ou social lorsque :

- a) une proportion minimale de l'activité de l'émetteur contribue à un objectif environnemental et/ou social ; ou
- b) les pratiques commerciales de l'émetteur contribuent à un objectif environnemental et/ou social.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables répondent aux exigences du « Do No Significant Harm », telles que définies par la loi et la réglementation applicables. Le Délégué de la Gestion Financière a élaboré un ensemble de critères pour tous les investissements durables afin d'évaluer si un émetteur ou un placement cause un préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.

Le Fonds intègre les critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans sa politique et ses décisions d'investissement à travers des exclusions sectorielles et normatives et le suivi des controverses.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour chaque type d'investissement sont évalués à l'aide de la méthodologie exclusive de BlackRock Sustainable Investments. Le Délégué de la Gestion Financière utilise des méthodes de fournisseurs de données tiers et/ou de l'analyse fondamentale pour identifier les investissements qui impactent de façon négative les facteurs de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Les investissements durables sont évalués afin de tenir compte de tout impact négatif et de garantir la conformité avec les principes directeurs pour les entreprises multinationales et les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, en tenant compte des principes et droits qui figurent au sein des 8 conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme.

Les émetteurs réputés avoir violé ces conventions ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Conformément à la Politique sectorielle « Défense » du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales, et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

à sous-munitions, armes à uranium appauvri), sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds.

En outre, au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Fonds prend en considération les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité:

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5%	0%	
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	0	
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024 au 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING N.V.	Equipement de technologie de production	7.34%	Pays-Bas
SAP SE	Logiciels	5.51%	Allemagne
ESSILOR LUXOTTICA SA	Equipements et fournitures medicaux	0.51%	France
AXA SA	Assurance	1.87%	France
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Habillement et accessoires	3.92%	France
SIEMENS AG-NOM	Industries diversifiees	3.86%	Allemagne
SAP SE	Logiciels	5.51%	Allemagne
INDITEX	Distributeurs Habillement	2.99%	Espagne
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA MUENCHENER	Banques commerciales	2.12%	Espagne
RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	Assurance	0.25%	Allemagne

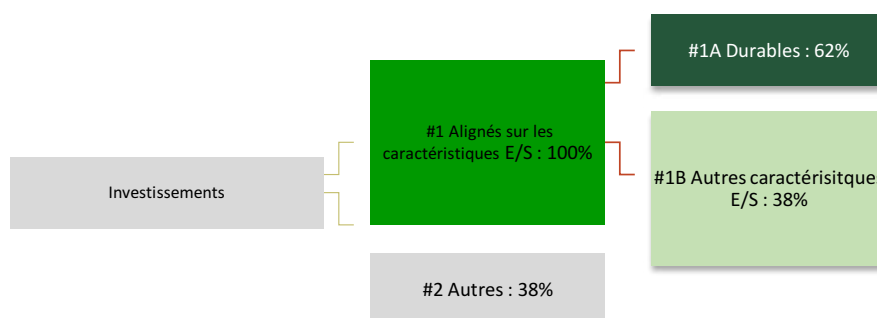


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement liés à la durabilité est de 62%

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matières du sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les secteurs économiques des investissements réalisés sont les suivants :

Banques	23.43
Equipement de technologie de production	9.73
Logiciels	6.86
Composants électriques	6.39
Habillement et accessoires	5.9
Construction lourde	4.96
Aérospatiale	3.86
Industries diversifiées	3.86
Materiel de production d'énergie renouvelable	3.52
Distributeurs Habillement	2.99
Materiaux et accessoires de construction	2.85
Pharmacie	2.56
Services informatiques	2.29
Reassurance	2.08
Defense	2.03
Composants et équipements électriques	1.96
Biotechnologie	1.91
Assurance Services complets	1.87
Outillage industriel	1.68
Expert en finance	1.52
Medias	1.18
Semi conducteurs	1.15



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxinomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissements (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour les refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

En conséquence, pour le moment le taux d'alignement du Fonds à la taxonomie de l'UE correspond à 0% de ses investissements durables.

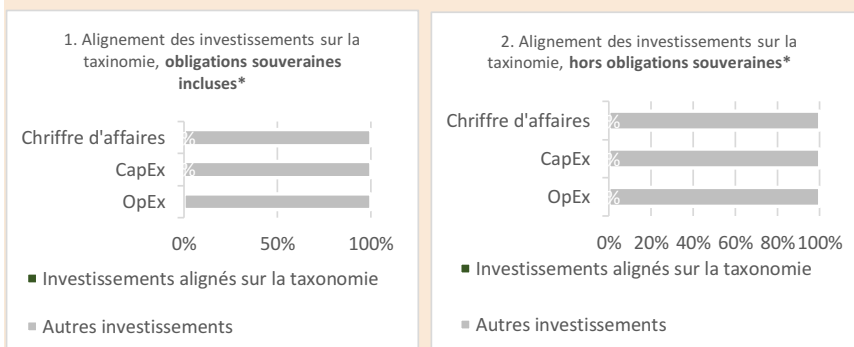
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

■ Oui :

■ Dans le gaz fossile ■ Dans l'énergie nucléaire

■ **X** Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

La proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne saussent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

• Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas en compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE est de 0%.



Quelle était la proportion d'investissement durable sur le plan social ?

La part des investissements durables sur le plan social est de 0%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégories « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds a investi 38% de son actif net dans la catégorie « #2 Autres ». Cette catégorie peut inclure des dérivés, des dépôts, parts ou actions d'OPC.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont les suivantes :

- Exclusion Groupe (Défense, Charbon, Huile de Palme, Conventional and Unconventional Oil & Gas, rating CCC, Controverse Rouge, Tabac)
- Respect de la couverture MSCI minimum de 90% du portefeuille
- Respect de l'approche ESG :
 - o Sélectivité : réduction de l'univers de 20% des notes ESG les plus faibles
 - o Ou Amélioration de note : la note ESG du portefeuille > à la note ESG de l'univers d'investissement réduit de 20% des notes ESG les plus faibles
- Contrôle du seuil minimum d'investissement durable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Non applicable

